

Rapport N° : 6119/18918/13

Nr : 31071

RAP-E-LV-R-01-Fr_1117-V1/1117-V1 – Page 1/2

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

PROPRIETAIRE (nom-prénom) :

Adresse :



DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

□ TVA □ CI :

avenue des Corbeaux 154 4820 Olsene



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Date de contrôle : 18.9.19 Agent visiteur : Commandant

Compteur n° :

Nom du GRD :

Code EAN :

Index* ⚡ {HP} (kWh) :

Index* ⚡ {HC} (kWh) :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT ET TBT

Type de locaux : unité d'habitation unité de travail domestique parties communes d'un ensemble résidentielType d'installation : nouvelle modification extension existante (avant après 1.10.81)Type de contrôle : examen de conformité RGIE art.270 visite de contrôle périodique RGIE art.271 visite de contrôle avant renforcement de puissance RGIE art.276 visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation RGIE art. 276bis examen de conformité d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270)- Dérogations appliquées : RGIE art. 271 bis art. 278- Procédure interne : check-list-INS- E-10 E-11 E12Tension nominale de l'installation (A.C.) : 1N400V 2X230V 3X230V 3N400V Autre :Protection du branchement : In 10 A présente selon devis GRD max autorisé pour la validité du présent rapportCâble d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm², type Inter sec général int. différentiel autre :Type prise de terre : boucle à fond de fouille piquet(s) : nbreMesures : R_A = 10 Ω ; R_{iso tot} = 10 MΩ (appareils de mesure utilisés : appareils dont l'agent est titulaire)

Description de l'installation visitée :

Protection contre les contacts indirects										
Différentiel(s)	I _n (A)	I _{ce} (kA)	I _a (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type	I _n (A)	I _{ce} (kA)	I _a (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type
63	3	0,13	0,03	• AC <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B					• AC <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B	
63	3	0,03	6	• AC <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B					• AC <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B	

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 18 détail voir plans et schéma(s) en annexe voir croquis en annexe (RGIE art. 276bis)

Résultats du contrôle

DDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Le différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé. <input type="checkbox"/> n'a pu être plombé. <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé. <input type="checkbox"/> n'est pas plombable. <input type="checkbox"/> est absent	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test <input type="checkbox"/> via un courant de défaut (art. 271)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Correspondance et conformité des plans et schémas <input checked="" type="checkbox"/> ceux-ci ont été visés et signés pour approbation	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe ou à poste fixe et mobile si d'application <input type="checkbox"/> récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents <input type="checkbox"/> récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input checked="" type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires <input type="checkbox"/> en attente à connecter lors du placement des équipements	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO

 Référence rapport précédent : 003 180412 date de visite : 12.04.18 P.A. : BSVINFRACTIONS (voir code au verso) Néant : 02.REMARQUES Néant :

CONCLUSION : (Information générales au verso)

 L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 9.2014 L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de la signature de l'acte de vente au terme du délai d'un an prenant cour le jour de la visite avant la mise en usage avant le :Nom et signature de l'agent visiteur
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBLNom et signature du demandeur
pour réception

Visa du distributeur